Les enseignant-e-s de S.E.S. du lycée

•    Maintien

des

en classe

de

seconde

(une heure en classe

entière et

une heure

un poste

18 heures.

de cours

e spécialité (E.D.S) HGGSP réparti entre les

S/C Mme la Proviseure

M. l’IA-IPR de SES de Créteil Lambertucci,

Objet :  Premier bilan concernant les effets sur les Sciences économiques et sociales (SES) de la mise en

place de la réforme du lycée au lycée Blaise Cendrars de Sevran,

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons par la présente lettre attirer vos attentions sur les conséquences que la récente   
réforme du lycée a eu sur l’enseignement des SES, notre discipline.

•    Perte de 9 heures disciplinaires (de 65 heures à

56 heures) soit

l’équivalent de

50% d’

de

dédoublements   
à effectifs réduits).

•    L’enseignement d

professeurs de SES et

d’HG,

pour ¼

assuré par les professeurs de SES et les ¾ dispensés par les professeurs d’Histoire géographie. Cette

répartition reste un conquis et non un acquis, qui peut conduire à des tensions éventuelles à venir

avec nos collègues d’HG pour l’enseignement de cet EDS en terminale voire en première, sans une

répartition claire inscrite dans les textes notamment. Comment se fait-il que les SES ne bénéficient

pas d’une telle répartition inscrite dans les textes comme c’est le cas pour l’E.D.S Humanités,

littérature et philosophie ? Par ailleurs, les intitulés des « sujets zéros » sont clairement orientés

« H.G » avec une nomination de l’épreuve très disciplinaire du secondaire : « la composition » et

donc, peuvent renforcer la remise en cause de cette répartition conquise dès ce mois de juin 2020,

avec des effets pervers et très négatifs pour les SES, notre discipline. De plus, il semblerait que nous

autres, professeurs de SES soyons « clairement écartés » de la correction de cette évaluation

certificative et renforçant ainsi par un effet de retour notre « non participation » à ces EDS dès la

rentrée de septembre 2020, soit moins deux heures pour les SES, ainsi que pour le futur EDS de

terminale. Ce qui contribue grandement à *« disqualifier »* notre discipline et sa place et les heures

pour les professeurs de SES et donc des postes et/ou BMP, alors que les Sciences politiques sont un

domaine des SES et que durant, aussi bien,  nos scolarités et nos études universitaires et qu’aux

concours et dans nos programmes disciplinaires, leurs places sont importantes et encrées dans les

•    Ces détériorations des

•    Difficultés

de correction dans les

modalités

des

avec

perdurent

E3C

sur l’évaluation des

•    Des incertitudes

professeurs

trois

tous les

pourtant

ES

de terminale

classe

de l’heure d’AP en

•    Perte

sont dispensé

générale

première

de

classes

en

civique (EMC)

et

cours d’

•    Les

conditions de

pédagogiques

, nous sommes

s

s

éducation morale

travail

relatives

principaux des trois classes de terminale ES du lycée, au profit de nos collègues d’HG. Cette perte

liées

à

et/ou   les

l’orientation

pour

part

notre

de

important

moins

suivi

d’un

s’accompagne

à

l’application des

approfondissements disciplinaires en termes de savoirs et de savoir-faire. Madame Guillien nous a   
indiqué cependant, que si nous souhaitons réaliser des séances en plus, qu’elles seront rémunérées

la

programmes

réforme

(lourdeur, tech

n’incitent p

nicité, absence

as

à

projets

des trois EDS entre la classe de première et de terminale.

en dehors de celui de traiter les programmes, les sorties et voyages scolaires sont plus limités,   
exerçant des effets sur le rayonnement de notre discipline.

SES …

s   
par les professeurs de SES (gain relatif de 3 heures, 6 classes de première générale, non dédoublées).

Que se passera-t-il lorsque le prochain programme d’EMC ne sera pas centrés sur les SES ?

en équivalent « hse ».

établissements non définies pour le moment, comme celles de l’EDS HGGSP où nos collègues   
d’HG semblent être les seuls à devoir la corriger.

de   
pluralisme). Des notions  non clairement  établies  dans une liste comme dans les précédents   
programmes de SES (inégalités entre enseignants et élèves sur les mobilisations des savoirs) et des

mécanismes plus difficiles à transmettre à nos élèves compte tenue de la lourdeur des attentes du   
programme officiel voire peu attractifs dans le cadre de « sélection » des élèves dans l’abandon d’un

réaliser d’autres

Veuillez agréer, Madame Guillien et Monsieur Lambertucci, l’expression de notre plus haute considération.

Les collègues de SES du lycée  , rassemblé-e-s le 07/11/2019